

**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la ville de Mont-Tremblant**

30 avril 2021

SÉANCE EXTRAORDINAIRE du conseil d'agglomération de la Ville de Mont-Tremblant, sous la présidence du maire, tenue en visioconférence et enregistrée le **30 avril 2021 à 8 h 11**, à l'hôtel de ville situé au 1145, rue de Saint-Jovite. Les membres suivants sont présents et forment le conseil :

À distance :

- M. Luc Brisebois, maire
- M. Pascal De Bellefeuille, conseiller du district 1
- Mme Mélanie Matte, conseillère du district 2
- M. François Marcoux, conseiller du district 3
- M. Danny Stewart, conseiller du district 4
- M. Joël Charbonneau, conseiller du district 5
- Mme Sylvie Vaillancourt, conseillère du district 6
- M. Pierre Labonté, conseiller du district 7
- Mme Roxanne Lacasse, conseillère du district 8
- Mme Kimberly Meyer, mairesse et représentante de la municipalité de Lac-Tremblant-Nord

Étaient également présents et à distance : la greffière, la directrice générale, le directeur général adjoint et directeur du Service des travaux publics et la greffière adjointe.

ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE L'AVIS DE CONVOCATION
3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
4. PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUES À L'ORDRE DU JOUR
5. Règlement (2021)-A-15-12 modifiant le règlement (2007)-A-15 sur la paix publique, la circulation et le stationnement - avis de motion et dépôt du projet de règlement
6. Règlement (2021)-A-59-3 modifiant le règlement (2019)-A-59 établissant la tarification applicable pour les biens, services et activités offerts par la Ville dans l'exercice de ses compétences d'agglomération - dépôt du projet de règlement
7. Aménagement d'une dalle de béton pour parc de planches à roulettes - parc Daniel-Lauzon - contrat
8. Comité des lacs - modification de la composition et nominations
9. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS
10. LEVÉE DE LA SÉANCE

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le président souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

Le quorum étant constaté, le président procède à l'ouverture de la séance qui se tient par visioconférence, en présence de la directrice générale, de la greffière et de fonctionnaires municipaux; il est 8 h 11.

2. CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE L'AVIS DE CONVOCATION

La greffière certifie que l'avis de convocation de la présente séance extraordinaire du conseil a été signifié à tous les membres du conseil d'agglomération au moins vingt-quatre heures avant l'heure fixée pour le début de la séance, le tout conformément aux dispositions des articles 323 et 338 de la

Initiales	
Maire	Greffé

**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la ville de Mont-Tremblant**

30 avril 2021

Loi sur les cités et villes.

En conséquence, la séance extraordinaire est déclarée régulièrement convoquée et constituée.

CA21 04 085

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour proposé avec dispense de lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUES À L'ORDRE DU JOUR

Nous ne pouvons pas prendre vos questions séance tenante, cependant, la période de question est modifiée par une procédure écrite.

En effet, vous pouvez en tout temps nous écrire afin de nous faire parvenir vos questions et commentaires via :

1. le formulaire en ligne disponible sur le site Internet à villedemont-tremblant.qc.ca/conseil;
2. par courriel (greffe@villedemont-tremblant.qc.ca);
3. en appelant au 819 425-8614, poste 2315.

Les questions et commentaires ainsi que les réponses seront publiés sur le site Internet de la Ville.

CA21 04 086

5. Règlement (2021)-A-15-12 modifiant le règlement (2007)-A-15 sur la paix publique, la circulation et le stationnement - avis de motion et dépôt du projet de règlement

Monsieur le conseiller François Marcoux dépose le projet de *Règlement (2021)-A-15-12 modifiant le règlement (2007)-A-15 sur la paix publique, la circulation et le stationnement* et donne un avis de motion que ce règlement sera soumis au conseil pour adoption, avec ou sans changement, lors d'une séance distincte et tenue au plus tôt le deuxième jour suivant la présente séance.

L'objet de ce règlement est inclus dans son titre. Les modifications touchent notamment la mise à jour des cartes de stationnement, l'interdiction de camions lourds sur certaines rues et la circulation sur la piste La Villageoise.

CA21 04 087

6. Règlement (2021)-A-59-3 modifiant le règlement (2019)-A-59 établissant la tarification applicable pour les biens, services et activités offerts par la Ville dans l'exercice de ses compétences d'agglomération - dépôt du projet de règlement

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire du conseil d'agglomération du 12 avril dernier et qu'il y a lieu de déposer le projet de règlement;

Madame la conseillère Mélanie Matte dépose le projet de *Règlement (2021)-A-59-3 modifiant le règlement (2019)-A-59 établissant la tarification applicable pour les biens, services et activités offerts par la Ville dans l'exercice de ses compétences d'agglomération*.

Initiales	
Maire	Greffe

**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la ville de Mont-Tremblant**

30 avril 2021

CA21 04 088

7. Aménagement d'une dalle de béton pour parc de planches à roulettes - parc Daniel-Lauzon - contrat

CONSIDÉRANT que la Ville désire procéder à la mise en place d'une dalle afin de permettre l'amélioration du parc de planches à roulettes au Parc Daniel-Lauzon et que le Service des travaux publics a procédé à un appel d'offres sur invitation auprès de 9 entreprises;

CONSIDÉRANT qu'une seule soumission a été reçue, soit celle de Nordmec Construction inc. et que celle-ci au montant de 138 997 \$, taxes en sus, excède de façon importante l'estimation des coûts et l'enveloppe budgétaire disponible pour ce projet;

CONSIDÉRANT que la *Loi sur les cités et villes* prévoit que dans le cas d'un soumissionnaire unique, une municipalité peut s'entendre avec le soumissionnaire pour conclure le contrat à un prix moindre que celui proposé dans la soumission, sans toutefois changer les autres obligations;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU, sous réserve des articles 99.1, 115 et suivants de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*, d'octroyer à Nordmec Construction inc., le seul soumissionnaire et conforme, le contrat de mise en place d'une dalle pour le parc de planches à roulettes au parc Daniel-Lauzon, au montant de 100 000 \$, taxes en sus (projet 2020-64), payable par le règlement d'emprunt (2019)-A-68 (70 000 \$, taxes en sus) et par l'excédent de fonctionnement non affecté (30 000 \$, taxes en sus) le tout conformément à la soumission révisée et déposée le 22 avril 2021 et aux conditions prévues au document d'appel d'offres TP-2021-34-02 préparés par la firme Équipe Laurence inc.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA21 04 089

8. Comité des lacs - modification de la composition et nominations

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'inclure 2 membres d'association de lacs sur le comité des lacs afin que celui-ci soit représentatif de tous les types d'intervenants;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU :

DE modifier la résolution CA19 03 056 afin d'ajouter deux représentants des associations de lacs à la composition du comité des lacs;

DE nommer messieurs André R. Lachapelle et Paul Labrecque sur le comité des lacs, à titre de représentants des associations de lacs pour un mandat de deux ans soit du 10 mai 2021 au 10 mai 2023;

DE renouveler le mandat de madame Thérèse Barrette pour le même terme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Les questions et commentaires reçus suite à la diffusion de cette séance seront mis sur le site Internet de la Ville.

Initiales	
Maire	Greffé

**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la ville de Mont-Tremblant**

30 avril 2021

CA21 04 090

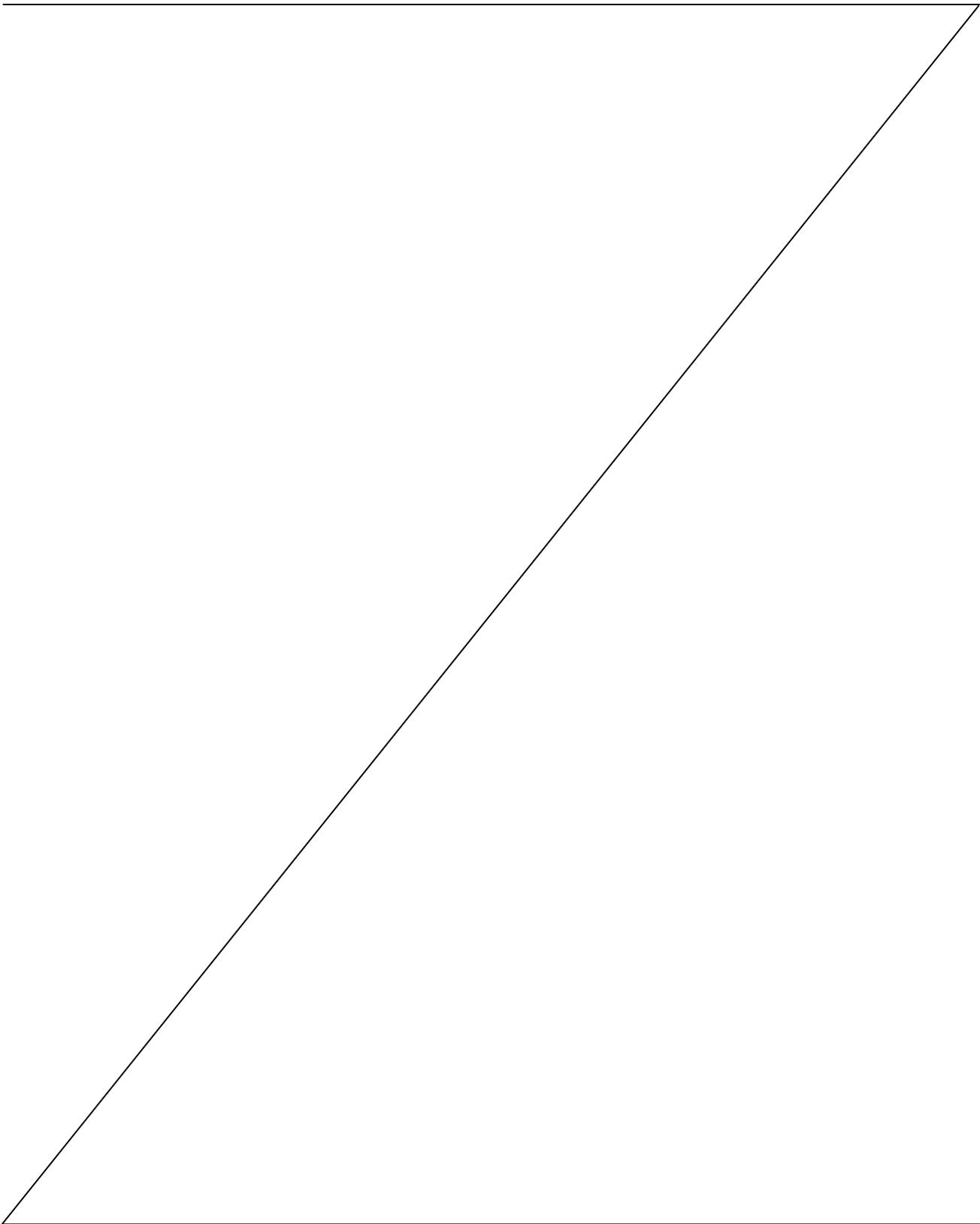
10. LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU que la séance soit levée. Il est 8 h 15.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Luc Brisebois, maire
Président de la séance

Claudine Fréchette
Greffière



Initiales	
Maire	Greffe